LA VIE SPORTIVE

WATTRELOS

La terre ne garde pas le secret !

M. Vervaert, commissaire de police, accompagné du capitaine des douanes Carpentier et du lieutenant Brimard, procédèrent à une visite domiciliaire chez Mme Bailleul, née Marie-Louise Gruson, demeurant 33, rue du Pétrole. Ils inspectèrent le jardin, une particularité attira leur attention et en creusant le sol dans un coin, ils mirent à jour une mallette recouverte d'une plaque de zinc.

La mallette contenait 4 kilos de tabac étranger et des bobines de laine d'un poids de 2 kilos 500 environ. Mme Bailleul fut admise à la transaction pour le tabac. Restait la laine, qui provenait d'usines, dont la direction porte plainte pour vol.

M. Vervaert, ayant aussi découvert chez l'intéressée 22 bobines de coton blanc, lui en demanda la provenance. Elle déclara que ces bobines lui avaient été remises par un ouvrier, Maurice Niveese, habitant dans une ruelette, rue du, Laboureur. Or, ce dernier dut reconnaître que le coton avait été dérobé.

Mme Bailleul et Maurice Niveese ont fait l'objet d'un procès-verbal qui a été transmis au parquet.

PROPRETE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Le maire rappelle que les riverains des voies publiques sont tenus de tenir constamment en parfait état de propreté le fil d'eau au droit de leurs habitations.

CARTES DE PNEUMATIQUES AUTOS-MOTOS. — Les imprimés nécessaires à la demande de cartes de pneus doivent être retirés d'urgence, à la mairie, secrétariat (1er guichet).

HARMONIE « LES AMIS REUNIS ». — Répétition générale mercredi 8. à 19 heures, au dépôt.

CHORALE SAINT-MACLOU. — Mercredi à 19 h., répétition pour les ténors et basses, au Cercle St-Joseph.

HEM

Les soupes populaires pendant les vacances scolaires

La soupe sera servie aux enfants des écoles pendant les vacances. Les enfants seront avisés en temps utile du lieu de distribution de la soupe pour chaque école.

La soupe sera distribuée les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, entre 11 h. et 11 h. 30 (prière de bien vouloir ne pas se présenter après l'heure).

Pour les élèves payants, le paiement devra se faire, au lieu de distribution de la soupe, le vendredi de chaque semaine pour la cotisation totale de la semaine suivante.

Les familles sont priées de prévenir d'avance quand les enfants ne pourront prendre leur soupe. Les absents qui ne pourront donner d'excuse valable perdront le bénéfice de la soupe.

Toute réclamation, quelle qu'elle soit, doit être faite à la permanence du Secours national, qui se tient tous les dimanches en mairie d'Hem, salle du premier étage, entre 9 h. 30 et 10 h. 30.

Les commandes de charbon

Inscription des commandes de charbon, au café du Tilleul :

SECTEUR N° 1. — Le 9 : rues du Cimetière, de Lannoy, du Nouveau-Civron, du Vieux-Civron, rue de Willems, impasse Bayard, rue de Sailly, Braquaval, rue Jules-Guesde (pairs et impairs), rue de Lannoy, jusqu'à St-Pierre (exclus), y compris les rues adjacentes, rue de la Lévrie, cour Plouvier, imp. Vandendorpe, rue des Briqueteries.

SECTEUR N° 2. — Le 10 : imp. Desurmont, pour le côté impair, imp. Bell, cour Brame, Pipart et Lefèvre (pour le côté pair), imp. de la Lévrie, rue des Ecoles, cour Christiana, rue des Trois-Femmes, rue Jules-Guesde (pairs et impairs, de St-Pierre jusque bifur, y compris les rues adjacentes), imp. St-Pierre.

SECTEUR N° 3. — Le 11 : rues de la Vallée, du Cimetière, cour Loridan, imp. Liénard, rangée Delsalle (pour le côté pair), rue de la Lionderie, chem. des Trois-Baudets, cour Delgrange, Briqueteries, Briffaut, cour Delcroix, cité Six, imp. Vandemeulebrouck (pour le côté impair), rues du Calvaire, de Mouscron, du Voisinage, de la Gare du Rivage, Gambetta, cour Dronsart, cour Duteuillon, cour Béghin, pl. de la République, rue Jules-Ferry, rue du Dr-Coubronne.

SECTEUR N° 4. — Le 13 : rue de Lille (pairs et impairs de Bifur au H-supremont), y compris les rues adjacentes), rue Vaillant, cour du Jacquard, cité Franckomme, Palcaret, Droulex, cité Dancorin, cité Boussemarin rue de l'Industrie rue Victor-Hugo cour Michel cour Mollet imp. Dejumpinné.

SECTEUR N° 5. — Le 15 : rue Leclercq, rue Taffin, rue de la Tribonnerie, rue de Trié cité Leclercq cité Toulemonde, sentier Delporte, rue de Croix, av. Mossart, rue du Petit-Fort, cour Leplat, rue de Roubaix, Bd Clemenceau, rue de Beaumont, rangée Delplanque, rue J.-Jaurès, numéros impairs et les rues adjacentes (côté impair), imp. de la Fosse, sent. Simoens, cour Drolaert.

SECTEUR N° 6. — Le 16 : rue J.-Jaurès, numéros pairs et quartiers des Trois-Baudets, rue du Bas-Voisinage, imp. Debussochère, sent. Loridan, imp. D'Halluin, imp. Briffaut, rue A.-Ribaut, rue l'Abbé-Lemire, rue Foch, rue Pasteur et rue de la Justice.

LA DISTRIBUTION DES CARTES DE LAIT du 3me trimestre 1942 aux enfants jusque 13 ans et aux malades aura lieu les 8 et 9 juillet au Café du Tilleul, dans l'ordre ci-après :

Mercredi 8 juillet : de 8 h. 30 à 9 h. 30, de 1 à 175 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, de 176 à 350 ; de 10 h. 30 à 11 h. 30, de 351 à 500 ; de 14 h. à 15 h., de 501 à 675 ; de 15 h. à 16 h., de 676 à 1.900 ; de 16 h. à 17 h. 30, de 1.901 à 1025.

Jeudi 9 juillet : de 8 h. 30 à 9 h. 30 de 1026 à 1200 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, de 1201 à 1.375 ; de 10 h. 30 à 11 h. 30, de 1.376 à 1.550 ; de 14 h. à 15 h., de 1.551 à 1.725 ; de 15 h. à 16 h., de 1.726 à 1.900 ; de 16 h. à 17 h. 30, de -.901 à la fin.

Présenter le talon de la carte de lait du 2me trimestre.

Il est rappelé aux malades bénéficiaires de cartes de lait que la carte ne leur sera délivrée que contre remise du ticket complet de vin.

FLERS-LEZ-LILLE

Les commandes de charbon

Inscription des commandes de charbon :

SECTEUR DU BREUCQ. — Ancienne mairie, rue J.-B.-Bonte :

Le 11 juillet. — Rues L.-Constant, Gambetta, contour du Sart, rues Epinoy, Teinturiers, Espinette, G.-Dubled, Babylone, de la Concorde, Hem, Wasquehal, Breucq, V.-Hugo, La Fontaine, Recueil, de la Paix, av. du Sart, rues Vaillant, de l'Egalité.

Le 13. — Rues Paul-Lafargue, Saint-Gobain, Boucly, Jacquard, J.-B.-Castel, La Bruyère, Carnot, Molière, Pasteur, J.-B.-Bonte, Wasquehal, République.

Le 15. — Av. des Villas, des Cottages, rues Anatole-France, Ghesquières, Le Nôtre, J.-Jaurès.

SECTEUR DU BOURG. — Au café Perignon, rue Jules-Guesde :

Le 16. — Rues J.-Guesde, Faidherbe, Ascq, Corneille, Derved, Cousinerie, Parmentier, Cl.-Pollet, Lamartine, Pascal.

Le 17. — Rues Jeanne-d'Arc, A.-Lefèvre, L.-Michel, de la Marie, Emile-Zola, A.-Detroy, Kléber, G.-Delory, J.-Ferry, place de la Liberté.

ANNAPPES

CONSULTATION DE NOURRISSONS vendredi 10, à 15 h., salle de la mairie.

FOREST

POUR LA PROTECTION DES RECOLTES. — Le maire nous prie de rappeler de nouveau qu'il est absolument interdit de circuler dans les champs et les prairies de la commune après 20 h. Les contraventions seront relevées par la gendarmerie et la police locale et seront suivies des sanctions les plus sévères.

SAILLY

LA FONDATION CARNEGIE RECOMPENSE UN COURAGEUX SAUVETEUR. — La fondation Carnégie vient d'adresser à la mairie le diplôme avec plaquette de bronze décerné à M. Jules Ryckewaert, rue du Bas-Chemin, qui avait arrêté un attelage emballé à Hem en se jetant à la tête du cheval.

TOURCOING

MERCREDI 8 JUILLET :

Hôtel de ville: 9 à 12 h., 14 à 17 h.
Caisse d'épargne: 9 h. 30 à 11 h. 30, 14 à 16 h.
Bibl. communale: 14 h. à 17 h. 30.
Bibl. populaire: 9 h. à 11 h. 30.
Consulat belge: 9 h. à 12 h.
Famille soldat pourv.: 9 h. à 11 h. 30, 14 h. à 17 h.
M. de la Famille: 9 à 12 et 14 à 17 h

LES FUNERAILLES DE M. HENRI ROBBE

C'est en présence d'un grand concours de parents et d'amis qu'ont été célébrées, mardi à 11 h. 30, en l'église Saint-Christophe, les funérailles de M. Henri Robbe, président de l'Union tourquennoise et du groupe musical scolaire.

M. HENRI ROBBE

La levée du corps fut faite, avenue La Fayette, par M. l'abbé Robillard entouré d'un nombreux clergé. En avant du corbillard venaient les couronnes et plaques offertes par l'administration municipale, la Clique scolaire, l'Union tourquennoise et le groupe musical scolaire ; des délégations de ces groupements précédaient le char funèbre.

Des cordons étaient tenus par MM Paul Ballois, représentant l'administration municipale; Parey, vice-président du groupe musical scolaire; Pourcelle, chef de la clique; Baratte, moniteur de l'Union tourquennoise et Victor Juvenen, directeur de cette société; Jules Lepers, ami personnel.

Le deuil était conduit par M. André Froidure, gendre du défunt, qui avait pour deuillant, M. l'abbé Froidure, préfet de l'Institution du Sacré-Cœur. La messe fut dite par M. l'abbé Robillard, assisté de MM. les abbés Mareschaux et Bittebière.

Nous avons noté la présence dans l'assistance de nombreuses personnalités du monde de l'enseignement, des services municipaux et du monde industriel et commercial de la région. On notait particulièrement une délégation imposante des anciens ouvriers des établissements Robbe, qui avaient tenu à donner à leur patron l'ultime hommage de leur reconnaissance.

Après la cérémonie religieuse, l'inhumation eut lieu au Cimetière principal.

LES PREMICES DE M. L'ABBÉ ANDRÉ PIERRET

Mardi à 10 h., en l'église Saint-Christophe, M. l'abbé André Pierret, fils de notre confrère et ami Pol Pierret et de Madame, a célébré sa messe de prémices. Le nouveau prêtre était assisté à l'autel par M. le chanoine Cousin, doyen de la paroisse; il avait pour diacre M. l'abbé Vuylsteke et pour sous-diacre, M. l'abbé Brouck, du grand séminaire.

Le sermon de circonstance fut donné par M. le chanoine Cousin, qui exalta la mission sublime du prêtre, continuateur de l'œuvre du Christ. Dans l'assistance nous avons noté la présence de MM. les chanoines Turco, supérieur du Collège; Varasse, aumônier de l'Immaculée-Conception; Descampe, vice-doyen honoraire, aumônier de la J.O.C.F.; D'Halluin, vice-doyen honoraire, aumônier des Bénédictines; Marescaux, prêtre auxiliaire; Brouqosault et le clergé de la paroisse.

La chorale mixte de Saint-Christophe, sous la direction de MM. Paris et Diéricks interprèta les chants liturgiques et rehaussa l'éclat de cette belle cérémonie par un programme choisi.

Le goûter des mères

Une nouvelle œuvre bien utile vient de naître dans notre ville: le goûter des mères.

Il est organisé sous le patronage et avec le concours du Secours national, de la Sauvegarde des nourrissons et de la Croix-Rouge, au bénéfice des mamans de Tourcoing et des enfants de 3 mois à 3 ans.

La gestion et l'organisation en sont confiées à la Croix-Rouge (Comité de Tourcoing). Mme Edouard Pollet fils en assure la direction, ainsi qu'un groupe de dames et jeunes filles dévouées.

Le goûter est donné tous les quinze jours aux mamans et aux petits, dans un immeuble situé 38, rue du Printemps. Il fonctionne chaque jour de consultation du service de la Sauvegarde, les lundi, mardi, vendredi de chaque semaine, de 3 à 5 h.

Pour tous renseignements et pour les inscriptions, on est prié de s'adresser à Mme Leroy, directrice de la Sauvegarde des nourrissons.

La réparation des dégâts causés par la grêle

Le maire de Tourcoing, au courant des dommages énormes causés par la grêle, demande à ses administrés de l'aider dans la tâche considérable des réparations.

Les travaux les plus urgents auront un d'ôtit de priorité indispensable. Les sinistrés auront donc à s'abstenir de ne pas contrarier l'ordre des travaux par des exigences personnelles de valeur moindre.

Le maire s'est immédiatement mis en relation avec les autorités supérieures pour procurer à Tourcoing les matériaux nécessaires et il a reçu l'assurance que tout serait fait à ce sujet; les stocks sur place étant manifestement insuffisants pour la réparation des dommages.

Il appele également l'attention des particuliers sur la nécessité de ne pas se livrer à des surenchères pour l'obtention par préférence des matériaux dont ils ont besoin, et de ne pas provoquer des hausses illicites répréhensibles et punissables.

LE RAMASSAGE DES DEBRIS DE VERRE. — Mettre dans un récipient spécial les débris de verre, sans les mélanger avec les déchets ménagers ou autres.

Demain mercredi 7, le service de l'ébouage ramassera uniquement ces débris de verre. La collecte des ordures ménagères étant reportée au lendemain jeudi.

Si les particuliers ne pouvaient, dès demain remettre tous les débris, ils sont priés de les conserver momentanément chez eux pour un ramassage ultérieur.

Les demandes de cartes de pommes de terre

Les demandes de cartes de pommes de terre (approvisionnement ou rationnement) seront distribuées aux endroits indiqués ci-dessous, dans la journée du mercredi 8 :

Secteur 1 : à la mairie annexe, 2, rue Paul-Doumer, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. 15 à 17 h. 30. — Secteur 2 : à l'école maternelle, rue de l'Epidème, de 8 h. 15 à 11 h. 45. — Secteur 3 : à l'école de garçons, rue des Plats, de 8 h. 15 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. 45. — Secteur 4 : à l'école de garçons, rue de la Potente, de 8 h. 15 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. 45. — Secteur 5 : à l'école Duruy, rue Achille-Tenzelin, de 8 h. 15 à 11 h. 45. — Secteur 6 : à l'école maternelle, rue de Varsovie, de 14 h. à 17 h. 45. — Secteur 7 : à l'école maternelle, rue Kellermann, de 8 h. 15 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. 45. — Secteur 8 : à l'école de garçons, rue des Champs, de 8 h. 15 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. 45. — Secteur 9 : à l'école maternelle, rue du Beau-Séjour, de 14 h. à 17 h. 45. — Secteur 10 : à l'école municipale de filles, rue du Dragon de 8 h. 15 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. 45. — Secteur 11 : à l'école maternelle rue du Flocon, de 8 h. 15 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. 45. — Secteur 12 : au square Leman, Blanc-Seau, de 8 h. 15 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. 45.

Ces demandes, qui devront être remplies et signées par le chef de famille, à raison d'une par foyer, devront être rapportées ultérieurement. Se munir de la carte d'alimentation.

Un concert-exercice au Conservatoire

Le samedi 11, à 19 h. 30, en la salle d'auditions, 4, rue Paul-Doumer, aura lieu un concert-exercice avec la participation des classes d'orchestre et de musique de chambre, sous la direction de M. Niverd, directeur du Conservatoire, et des élèves lauréats des concours de fin d'année scolaire.

Au cours de cette séance, il sera procédé à la lecture du palmarès de ces concours.

Nous donnerons prochainement le programme de cette audition, qui ne manquera pas d'intéresser tous nos concitoyens.

Les commandes de charbon

SECTEUR N° 3. — Au bureau du Consortium charbonnier, 3, rue Carnot :

Le 10 juillet. — Rues Winocq-Choquet, Epine, St-Omer, d'Aire, Cap.-Guynemer (2 à 80, 1 à 81), Renaz.

Le 11. — Rues Comm.-Driant, Levant, Seville, Toniquet, rue Trois-Pierres (2 à 182), Leers, ch. Berthelot (1 à 117, 2 à 256), rues Angereau, Bouvines, Jeanne-d'Arc, Lavoisier.

Le 13. — Rues du Caire, Piats (2 à 130, 1 à 125), Collecteur, Che.-Bayard, Etudiants, de Rome, Orléans, Viroiois, Creil Pontoise.

Le 15. — Rues St-Joseph, Piats (125 à la fin, 120 à la fin), Aurore, Pauvettes, Merville, des Vosges, Valmy, H.-Carette, Normandie, Dugay-Trouin, Jura, G.-Bonneaud.

Le 16. — Rues Belle-Vue (51 à la fin, 52 à la fin,) Cambrai, Haute, Moulin-Fagot (57 à la fin, 80 à la fin), Guiennes (80 à la fin, 81 à la fin), Croix-Rouge (1 à 181, 2 à 182), Triangle.

SECTEUR N° 4. — Au bureau du Consortium charbonnier, 3, rue Carnot :

Le 10 juillet. — Rues de la Croix-Rouge (183 à la fin, 194 à la fin), Croix-Blanche (129 à la fin, 128 à la fin), Luxembourg, Bitche, Beau-Laurier, Rochelle.

Le 11. — Rues Denain, Rouen, Marengo, Verdun, Nancy, Chêne-Houppline, Buffon.

Le 13. — Rues Vassy, Toul, Croix-Blanche (2 à 128, 1 à 129), Ramberviller, A.-Castelain (1 à 129, 2 à 136) et cour Leclercq, place de la Croix-Rouge, rues Blanche, Alger (et cours), Anckaert, Stal, Laboureur, Bonne-Nouvelle, Rennes, Lamartine (59 à 117, 36 à 248), Ph.-Lebon, Oran, J.-Ferry.

Le 15. — Rues Japon, Potente, Lilas, La Fère Ch.-Berthelot (258 à la fin, 119 à la fin), Trois-Pierres (206 à 285), Fleurus (et cour Lebrun), Mons, Colbert (et carrière Hage) Gal Drouot (1 à 153, 2 à 106), ch. Pierre-Curie.

Une fillette tombe d'un tramway Mongy en marche à Lille

Elle est sérieusement blessée

Dimanche, vers 9 h., la jeune Liliane Vandamme, née à Tourcoing, 15 janvier 1928, et y demeurant, 110, rue du Moulin-Fagot, qui faisait partie d'un groupe de quarante fillettes du club des Enfants de Neptune, est tombée d'un tramway Mongy, à Lille, boulevard de Metz, à hauteur du Central téléphonique.

Aucune de ses compagnes ni des surveillants du groupe n'avaient rien vu de l'accident.

C'est le conducteur d'un autre tramway qui suivait immédiatement le premier convoi qui releva l'enfant.

Atteinte d'une blessure large et profonde à la jambe gauche, avec déchirure musculaire, la fillette a été transportée à l'hôpital Saint-Sauveur.

Les parents ont été avisés par les soins de M. Paul Lambert, qui accompagnait les enfants.

Les causes de cette chute n'ont pu, jusque maintenant, être suffisamment connues. Une enquête se poursuit.

UNE SCENE DE VIOLENCE. — Mme Marie-Thérèse Langlet, née Comère, demeurant 287, rue Lamartine, a porté plainte contre Mme Charlet, domiciliée même rue, appartement 1, qui la accuse de lui avoir porté des coups occasionnant des blessures légères.

UNE DISPARITION. — M. Charles Carré dont la famille habite 226, rue Lamartine, a disparu du centre médical Gustave-Dron où il était hospitalisé.

UNE SAISIE DE PORC. — Une perquisition opérée chez M. Solange Lemaire, 206, rue de Saint-Pétersbourg, a permis à M. Lelay, commissaire principal, de saisir un porc qui venait d'être saigné clandestinement; le poids de la viande était de 140 kilos.

ENCORE DEUX. — M. Jean Debliquis, domicilié 62, rue de Paris, avait déposé son vélo sous le porche de l'église Saint-Christophe; quelques instants après, le vélo avait disparu; le même fait s'est produit au préfudice de M. Eugène Holonne, demeurant 38, rue du Halot, qui avait déposé son vélo dans la cour d'un immeuble de l'avenue de la Marne.

VOL DE LAIT. — Durant l'absence de Mme Marie Leman, 153, rue de la Bourgogne, on a volé dans un buffet de son habitation dix-huit boîtes de lait concentré que Mme Leman tenait en réserve.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Délivrance des certificats de paiement du 3me trimestre à la mairie-annexe, 2, rue Paul-Doumer, pour les deux perceptions dans l'ordre suivant, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.: le mercredi 8, pour les Nos 1 à 1.500; le jeudi 9, pour les Nos 1.501 à 3.000, et le vendredi 10, pour les Nos 3.001 et sus-dessus; se munir de la carte d'identité ou du certificat primitif.

COMITE ARTISANAL. — Permanence mercredi, de 14 h. à 18 h., à l'annexe de l'Institut Colbert, pour tous renseignements concernant l'artisanat; on reçoit les adhésions.

ECHO DE LA FRONTIERE. — Mercredi, répétition générale au siège à 19 h. 30.

CHORALE SAINT-JACQUES. — Répétition pour la chorale mixte à 20 h., mercredi à la tribune.

MOUVAUX

Les commandes de charbon

Inscription des commandes de charbon :

SECTEUR N° 1. — A la mairie :

Le 9 juillet. — Rues de Lille, Tourcoing (jusque brasserie Lemaire), pl. de la Paix, carr. des Prés, av. Foch, rues Mac-Mahon, de Roubaix, des Poilus, Marceau, Thiers, Boulot, Kléber, pl. Délivrance, rues Hospice, Jeanne-d'Arc.

Le 10. — Rues Alsace-Lorraine, Am.-Courbet, Basse, Isly, V.-Hugo, Durlez, Platanes, Lilas, Mirabeau, des Fleurs Gallèni (jusqu'au Bd Carnot), Négrier, Wasquehal, Bd de la Marne, rue Carnot (jusque rue Faidherbe), rue Triez.

SECTEUR N° 2. — A la mairie :

Le 16 juillet. — Rues Escalette, Vauban, Faidherbe, St-Paul, St-Pierre, Nouvelle, Presbytère, Constantin, Pasteur Château.

Le 17. — Rues Poissonnier, Turgot, Congo, Turenne, Gallèni (à partir du Bd Carnot), Verte, J.-Jaurès, Epinette, Bd Carnot (à partir r. Faidherbe), cont. Sacré-Cœur.

SECTEUR N° 3. — Patronage St-François, rue Fr.-Masurel les Francs :

Le 18. — Rues Tourcoing (de la brasserie Lemaire aux Francs), des Ravernes, Jean-Bart, Gambetta.

Le 20. — Rues Masurel, Rouget-de-l'Isle, Félix-Faure, Verdun, Lorthiois, Forgette, Baisieux, Vert-Pré, Gaieté, des Champs, des Coulons.

Remise des feuillets de pommes de terre

La répartition des pommes de terre se fera comme l'an passé, au choix des consommateurs, par cartes d'approvisionnement et par carte de rationnement.

Les chefs de famille doivent remplir un formulaire de demande qu'ils retireront à la mairie, salle du ravitaillement, dans l'ordre suivant :

Jeudi 9 juillet, de 8 h. à 11 h. 30, de 1 à 500 ; et de 14 h. à 17 h., de 501 à 1.000 ; vendredi 10, de 1.001 à 2.000 ; samedi 11, de 2.001 à 2.500 ; lundi 13, 2.501 à la fin.

Se munir de la carte d'alimentation.

Les formulaires dûment remplis devront être rapportés à la mairie, dans l'ordre suivant : mercredi 15, de 8 h. à 11 h. 30, de 1 à 500 ; de 14 à 17 h., 501 à 1.000 ; jeudi 16, de 8 h. à 11 h. 30 de 1.001 à 1.500 ; de 14 h. à 17 h., 1.501 à 2.000 ; vendredi 17, de 8 h. à 11 h. 30, 2.001 à 2.500 ; de 14 h. à 17 h. 30, 2.501 à la fin.

UN GESTE INADMISSIBLE. — Dimanche, vers 12 h. 30, les deux frères Legast, demeurant rue Bosen, à Mouvaux, en état d'ébriété, cherchèrent querelle à un jeune homme qui descendait la rue Jeanne-d'Arc, sous prétexte qu'il était accompagné d'une camarade portant la franciscque.

Ils le terrassèrent, le rouèrent de coups, mettant ses vêtements en lambeaux.

Plainte a été déposée et la police enquête.

On ose espérer qu'une aussi vilaine action, qui est attentatoire au prestige de l'Etat français, recevra la punition qu'elle mérite.

TOUJOURS LES TROTTOIRS. — M. Caillet Maurice, apprêteur, demeurant 27, rue Emile-Moreau, à Roubaix, Mlle Denise Desurmont, demeurant 39, boulevard de la République, à Roubaix, qui circulaient à bicyclette sur un trottoir interdit, ont fait l'objet d'un procès-verbal.

MARCQ-EN-BARŒUL

HAUSSE ILLICITE. — Procès-verbal a été dressé à la charge de M. Balloy, 44, Nouveau-Chemin, à Tourcoing, ferme de la Ruelle, pour hausse illicite dans la vente de légumes.

LA MENDICITE EST INTERDITE. — Le brigadier de la paix Delattre, a procédé à l'arrestation de Henri Gourdin, 63 ans, garde-fils, demeurant à Fiers-les-Lille, 34, rue Jean-Jaurès, qui se livrait à la mendicité.

RESPECTEZ L'HEURE DE LA RETRAITE. — Dans la soirée de samedi, plusieurs contraventions ont été dressées pour circulation tardive.

D'autre part, M. Louis Wambre, café Saint-Bavon, rue Nationale, 71, a fait l'objet d'un procès-verbal pour fermeture tardive de son café.

ON DEMANDE DES AGENTS DE POLICE AUXILIAIRE. — Tous les hommes valides, de 20 à 55 ans, sans travail, n'ayant jamais fait l'objet d'une condamnation, et qui désirent faire partie de la police auxiliaire temporaire, sont invités à présenter une demande écrite de leur main, au secrétariat de la police ou de la mairie.

SOUPES FAMILIALES. — Paiement dans les différents secteurs, mercredi 8, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

HALLUIN

LE SERVICE DE L'EBOUAGE. — Mercredi, enlèvement des ordures ménagères dans le quartier du Cimetière, et des débris solides dans le quartier de la Gare.

AU COIN DE TERRE HALLUINOIS. — Mercredi, permanence de 10 h. à midi et de 16 à 18 h., rue Gustave-Desmetre, 54.

A L'UNION OLYMPIQUE. — Demain mercredi, séance de culture physique obligatoire pour tous les membres, à 19 h. 30, au terrain de la rue de l'Abattoir.

RONCQ

Les commandes de charbon

Inscription des commandes de charbon, à la salle des œuvres, rue du Docteur-Gallisot :

SECTEUR N° 1, le 9. — Rue de Lille (côté impair, 277 à 409), cité Bondiel, rue de l'Egalité, rue Cadier, rue Wallerand, rangée Pain-Sec, cité Catteau, cité Merle, cité du Frot, rue Rouge et rue de Bousbecque, rangée Delahousse, rangées des Trois-Rois, Les Tilleuls.

Rue de Lille (côté pair, N° 270 à 358), carrière Minique, rue de Billemont, cité Destombe, Lava, Catteau, Charlet et des Baraquements.

SECTEUR N° 2, le 10. — Rue de Lille (côté impair, N° 197 à 273), rue de la Vieille-Caserne, sentier du Vinage, cité Masure, cité Couvreur, cité Desmazières, chem. Vert jusqu'au Vinage, carr. Defiandre, ferme du Grand Coulombier, quartier du Vinage.

Rue de Lille (côté pair, N° 246 à 268), ruelle des Vicaires, rue des Arts, ruelle de l'Eglise, rue du Docteur-Gallisot, rue de la Latte prolongée, rue des Cayennes, sentier de Neuville.

SECTEUR N° 3, le 11. — Rue de Lille (côté impair, N° 153 à 195), rue Destombes, rue de la République, rue du Canon, rue Jeanne-d'Arc, place de la Gare, rues Latérale et Pôle-Nord.

Rue de Lille (côté pair, N° 140 à 244), cité Delahousse (rangée Brune), sentier des Morts (rue de la Pollus), cité du Tissage, du Gazomètre, rue des Chats-Huants, rue de la Cloche, rue de la Briqueterie, rue de Béthune, rue de la Maisence, rangée Manesses, cité Vanoverscheide, rue du Gaz, rue du Chocolat (jusqu'au Pied-de-Bœuf), sentier Casier.

QUESNOY-SUR-DEULE

Cinq arrestations pour vol d'avoine et d'alcool

Ayant eu vent d'un vol d'alcool, les gendarmes se présentèrent chez Jean-Baptiste Vanvildermersch, 63 ans, ouvrier agricole, demeurant à Verlinghem, oh. de Sainghin.

Celui-ci leur déclara qu'il avait reçu une fois la visite de Rémy Dillies, 20 ans, demeurant à Quesnoy, la Bergerie, qui lui avait demandé d'entreposer des marchandises dans ses remises et Vanvildermersch avait accepté. Il y a un mois, Dillies était allé, un soir, accompagné de Michel Desmarais, 20 ans, demeurant au Cabaret à Quesnoy-sur-Deûle, et de Maurice Serron, 22 ans, demeurant à Pérenchies à Verlinghem, entreposer du sacs d'avoine. Le lendemain, les trois hommes étaient revenus chercher les sacs et étaient partis dans la direction de Wambrechies.

En outre, la fille de Vanvildermersch avait consommé il y a 15 jours, la présence de bidons d'alcool. Or, les gendarmes en découvrirent deux bidons de 20 litres; cet alcool fut saisi et Vanvildermersch arrêté pour recel. Les gendarmes se rendirent ensuite chez Rémy Dillies, qui reconnut avoir déposé de l'avoine qu'il avait vendue le lendemain à un habitant de Marquette, mais nia formellement avoir participé à un transport d'alcool.

Desmarais fut ensuite mis sur la sellette, il déclara avoir volé en juin dernier, six sacs d'avoine à l'usine Sucraverine où il travaille, en compagnie de Dillies et de Serron. Cette avoine fut vendue à 8 frs le kilo à Marquette.

Dillies, Serron et Desmarais furent alors arrêtés pour vol.

Enfin, les gendarmes apprirent qu'un nommé André Pluym, 22 ans, la Bergerie, à Quesnoy-sur-Deûle proposait de l'alcool à des particuliers. Il fut, lui aussi, arrêté.

Les voleurs devaient être quatre et portaient chacun deux bidons de 20 litres. Deux autres bidons ont été trouvés dans un champ de blé derrière l'usine Lesaffre.

En attendant, les cinq compères ont été transférés devant M. le Procureur de l'Etat à Lille.

DES LEGUMES A BON COMPTE. — Georges Bienaimé, 42 ans, et son fils Louis, 18 ans, tous deux demeurant à Lambersart, 17, rue Volta, ont été arrêtés en flagrant délit de vol de pommes de terre dans un champ appartenant à M. René Lalau, cultivateur, à Verlinghem. Ils ont été conduits devant M. le procureur d'Etat.

LES ETRANGERS EN DEFAUT. — Victor Vanstenkiste, 41 ans, rue Bd.-Agache et Albert Dolanne, 47 ans, 13, rue Henry-Bouchery, à Pérenchies, ont été gratifiés d'un procès-verbal pour que, étant titulaires d'une carte de travailleur étranger, ils avaient exercé la profession de débitants de boissons.

DISTRIBUTION DE BEURRE. — Le jeudi 9, pour les numéros 1 à 300, et vendredi 10, pour les numéros 301 à 600, chez M. Véretraete. Présenter les tickets matières grasses.

BELGIQUE

Le tirage de l'emprunt à lots d'un milliard

Bruxelles, 6 juillet. — Le « Moniteur » des 6-7 juillet publie la liste officielle du tirage N° 45 de l'emprunt à lots d'un milliard de francs, de 1938 (A.R. 10-10-38).

Voici les numéros gagnants des lots principaux :

Deux lots de 250.000 fr : séries : 208.770 et 203.160.

Trente lots de 25.000 fr. : séries : 107.197 108.682 116.340 126.660 134.377 149.955 151.508 155.562 170.201 172.163 172.356 173.607 184.468 187.808 188.293 190.477 190.879 206.281 218.008 226.673 230.197 234.761 240.464 248.827 249.976 267.695 269.245 271.715 279.435 282.157.

A Courtrai, un jeune baigneur se noie

Dimanche après-midi, de nombreux baigneurs prenaient leurs ébats dans les eaux du canal de Courtrai-Bossuyt, près du pont dit « Lutjeard », le jeune Georges Vanderbeken, 18 ans, demeurant rue de Bavichove, à Cuerne, ne sachant pas nager, commit l'imprudence de se mêler à eux. Personne n'avait remarqué sa présence, lorsque une heure plus tard, des baigneurs découvrirent du pied un corps inerte au fond de l'eau. Ils le retirèrent et le ramenèrent à la berge, c'était celui du malheureux imprudent.

A Jemeppe, deux enfants sont sauvés de la noyade mais une jeune fille ne peut être ranimée

Liége, 6 juillet. — Trois enfants habitant Jemeppe-sur-Meuse, Louis Verdonck, 14 ans; Albert Vande Leerde, 13 ans, et sa sœur Marcelle, 14 ans et demi, se baignaient dans le bassin de natation de Jemeppe, lorsqu'ils coulèrent à pic. Ramenés à la surface, on pratiqua sur eux la respiration artificielle; les deux garçons furent sauvés, mais la jeune fille avait succombé.

A Pépinster, une barque chavire Un noyé

Liége, 6 juillet. — Dimanche, à Pépinster, un jeune couple avait pris place à bord d'une barquette qui, à un certain moment, chavira sous les yeux des touristes. La jeune fille put échapper à la mort, mais son compagnon, âgé de 24 ans, qui venait de manger, fut frappé de congestion et coula à pic. Son cadavre n'a pas encore été repêché.

TRIBUNAUX

AUX ASSISES DU NORD

Le colporteur lillois Léon Anthonis qui porta des coups mortels à son enfant est condamné à 20 ans de travaux forcés

L'accusé Léon Anthonis, 38 ans, colporteur de profession, vivait surtout d'expédients. Il obligeait sa femme à vendre de porte en porte de menus objets de mercerie et quand elle ne lui rapportait pas assez d'argent il la battait.

En septembre 1941, elle abandonna son mari.

Les deux chambres qu'occupait l'accusé au n° 19 de la rue de Seclin à Lille, formait un taudis infect.

Les enfants restaient seuls dans l'ordure toute la journée, sans soins et presque sans nourriture.

A plusieurs reprises, des voisins entendirent les pauvres mioches gémir sous les coups de la brute. Il continua à martyriser notamment l'un d'eux, le petit Théodore, 6 ans, pour lequel il n'avait aucune affection, car c'était l'enfant naturel de sa femme qu'il avait reconnu.

Le dimanche 21 décembre 1941, Anthonis avoue qu'il s'était mis en colère parce que son fils ne voulait pas manger, il l'avait jeté à terre. L'enfant décédait quelques heures plus tard.

Après réquisitoire de M. l'avocat général Lenis et plaidoirie de Me Joseph Butruille, la Cour condamne Léon Anthonis à vingt ans de travaux forcés et à la déchéance de la puissance paternelle.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 6 juillet 1942
Présidence de M. Toulza

Mauvaise bonne. — Pour vols commis au préjudice de ses patrons, quatre mois de prison avec sursis à Renée Vanhoutte, 20 ans.

Ouvrier voleur. — Jules Beel, 36 ans, homme de peine à Neuville-en-Ferrain, à Tourcoing, a dérobé de l'huile dans l'usine où il travaillait : deux mois et 500 francs d'amende.

Contrebande. — Léontine Stradnit, femme Burion, 47 ans ménagère à Marchiennes-au-Pont a tenté d'exporter 4 kilos de tabac en Belgique : un mois et 500 fr. d'amende.

Faux tickets. — Yvonne Sentrie 18 ans, demeurant à Hersaux